

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 8 JANVIER 1874.

LA DISSOLUTION.

L'autre jour nous posions cette question : Aurons-nous des élections générales ? Le 2 janvier la réponse nous arrivait, le Parlement était dissous, les writs d'élections signés, la campagne électorale ouverte sur toute la ligne.

Le pays va donc retomber dans une agitation dont il ne fait que sortir ; la cabale va inonder encore nos campagnes ; les affaires vont encore être suspendues pour faire place à des troubles stériles, sinon désastreux. Si le ministère fédéral a voulu inaugurer son règne et du même coup la nouvelle année en faisant au pays cette sorte d'étrennes, il a été vraiment bien mal inspiré.

Après la réélection des ministres, comme l'a fait remarquer M. Cauchon, dont l'opinion sur le sujet ne peut être suspecte puisqu'il est sympathique au nouveau cabinet, le public avait le droit de compter que les Chambres ne seraient point dissoutes. Car il est d'usage, lorsqu'une fois la dissolution est décidée, d'y avoir recours sans délai. On se souvient du cri général qui s'est élevé contre M. Disraeli parce qu'il a retardé de plusieurs mois la dissolution après avoir annoncé son intention d'en appeler au peuple. Si nos ministres devaient faire des élections générales, ils auraient dû les faire tout de suite ; en se faisant réélire ils ont changé leur position, et ont pris par là-même l'engagement implicite et logique de paraître devant les Chambres avant de les dissoudre. La dissolution dans la circonstance actuelle est de leur part une inconscience. Elle a dû leur être imposée par des amis influents ou par ce qu'ils pensent être leur intérêt. On assure que M. Blake s'y est opposé jusqu'à la dernière heure.

Nous avons déjà discuté cette démarche au point de vue constitutionnel, et bien que les événements ne nous donnent pas raison, nous maintenons tout ce que nous avons dit comme doctrine absolument vraie et confirmée par l'histoire du droit parlementaire en Angleterre.

Nous ajouterons aujourd'hui que le cabinet qui en appelle au peuple est tenu de faire cet appel sur un programme bien défini. Or, le ministère-Mackenzie n'a pas encore fait connaître son programme politique. Espérons qu'il ne tardera pas à réparer cette erreur. Le bon sens à défaut du droit constitutionnel nous dirait que puisque l'on fait appel au peuple il faut que le peuple sache pourquoi et sur quoi.

Pour ce qui est de la lutte électorale elle-même, inutile de déclarer que *L'Opinion Publique* n'y prend aucune part.

OSCAR DUNN.

CHRONIQUE.

Il est rumeur que M. J. A. Perkins, jeune avocat de Montréal, va être nommé juge en chef pour Manitoba. Il est partisan du nouveau gouvernement. On dit même qu'il a joué un rôle assez saillant dans l'affaire du Pacifique, et c'est à lui qu'on attribue la responsabilité d'avoir mis la main sur les documents qui ont servi de base aux accusations de M. Huntington.

Il a plu à Sa Majesté la Reine Victoria par lettres patentes sous le Grand Sceau de la Très Haute Cour de l'Amirauté, en date de Londres, le 27 octobre 1873, de nommer George Okil Stuart, écrl., juge de la Cour de Vice-Amirauté à Québec, en remplacement de l'hon. Henry Black, C. B.

On lit dans le *Nouveau-Monde* :

On nous prie d'annoncer que M. Rodolphe Laflamme, M.P., pour le comté de Jacques-Cartier, a envoyé sa démission de membre de l'Institut-Canadien, il y a quelque temps déjà.

Une nombreuse réunion des actionnaires de la banque d'Hochelaga a eu lieu lundi passé dans le but de choisir les directeurs.

La votation au scrutin secret a nommé directeurs pour l'année courante, MM. Louis Tourville, A. Jodoin, jr., Jacques Grenier, F. X. St. Charles, Chs. Letourneau, Michel Laurent, Claude Melançon.

Le *Freeman* de Saint-Jean, N.-B., nous apporte une importante nouvelle : l'élection de M. O'Leary, par une majorité d'environ 500 voix.

Le triomphe est d'autant plus grand, que tous les trois candidats, dont l'un s'est retiré, se sont prononcés en faveur d'un amendement à la loi des écoles rendant justice aux catholiques. Ce résultat doit réjouir les amis de la liberté religieuse dans toute l'étendue de la Puissance.

En conséquence de la dissolution du parlement, les députés suivants devront abandonner leurs sièges dans la législature de Québec s'ils veulent être éligibles à la

Chambre des Communes, suivant la nouvelle loi électorale qui abolit le double-mandat : MM. Archangebeault, Ross et McGreevy, du Conseil Législatif, et MM. Langevin, Cauchon, Robitaille, Fortin, Holton, Blanchet, Gendron, Pozer, Tremblay, Beaubien, Joly, Pelletier, de l'assemblée.

L'hon. John Young a été nommé de nouveau inspecteur de farine.

L'édition extra de la *Gazette du Canada* du 2 janvier contient une proclamation en vertu de laquelle le parlement est dissous. Les writs pour les élections générales portent la date du 2 janvier et doivent être renvoyés le 21 février prochain, à l'exception des writs pour les comtés de Gaspé, Chicoutimi et Saguenay qui ne seront renvoyés que le douze mars prochain, ainsi que les writs pour la Colombie Anglaise et Manitoba qui seront renvoyés le même jour. Le parlement est convoqué pour le douze mars, mais la proclamation ne dit pas que c'est pour l'expédition des affaires, et toutes les élections auront lieu le même jour, le 22 janvier courant.

NOS GRAVURES.

L'ADORATION DES MAGES.

Les rois, guidés par l'étoile miraculeuse, sont venus adorer le Sauveur nouveau-né. La foi a été inébranlable, et ils rendent hommage à Jésus-Christ comme s'ils l'avaient trouvé dans le plus riche des palais.

LA FETE DES ROIS EN NORVÈGE.

Il y a de la neige en Norvège, mais c'est la seule ressemblance de ce pays avec le nôtre. Toujours est-il que l'on y célèbre la fête des Rois différemment de nous. Ces enfants qui prient et adorent, et cette étoile symbolique, c'est l'histoire vivante consignée dans les Ecritures.

ST. FRANÇOIS D'ASSISES.

Admirable figure où se reflètent l'amour mystique et la paix de l'âme. C'est une des plus belles statues que l'on puisse voir.

LA GUERRE DES ASHANTES.

Le colonel Wolsley qui commande cette expédition est très connu à Montréal où il a passé plusieurs années et s'y est fait la réputation d'un homme distingué. Il a eu des revers et des succès, mais on ne doute pas qu'il ne finisse par triompher.

PEAUX-BLANCHES
ET
PEAUX-ROUGES

(Drames de l'Amérique du Nord)

PAR

EMILE CHEVALIER.

(Suite.)

Les forces de la vaillante Indienne étaient considérablement épuisées. Cependant, aussitôt à terre, elle ramassa du bois, alluma du feu avec deux branches de cèdre sec frottées l'une contre l'autre, et fit cuire le reste de sa provision de pigeons, qu'elle partagea avec son compagnon.

Ils se couchèrent ensuite, elle sur la grève, roulée dans sa peau de veau, Jacot Godaille derrière la Chapelle, à cent pas de la jeune fille, sous un massif de saules qui le masquait entièrement.

Inutile de dire qu'un sommeil pesant vint bientôt clore leurs paupières.

La nuit avait envahi le lac Supérieur. Mais le ciel était azuré, constellé de pierreries, et la lune ne tarda pas à monter à l'horizon. L'immense mer intérieure apparut alors comme une cuve d'argent en fusion où miroitaient mille lueurs tremblotantes.

Les bruits autour de la Chapelle étaient légers, harmonieux ; c'était la brise qui frémissait dans le feuillage des sapinières, le frou-frou d'une chauve-souris passant et repassant sous la voûte, et, à de rares intervalles, le sautellement de quelque poisson blanc hors de l'onde moirée.

Tout à coup un son cadencé, quoique faible, trouble cette nocturne musique : ou plutôt il la change, lui prête des notes nouvelles.

Le sommeil des dormeurs n'en est pas interrompu. Le son prend de la consistance, il augmente, il domine le concert.

Puis un canot débouche dans la baie, avance, touche légèrement au rivage.

Les premiers bruits autour de la Chapelle ont repris leur empire.

Ce n'est plus que la brise qui frémit dans le feuillage des sapinières, le frou-frou d'une chauve-souris passant et repassant dans les airs, et, à de rares intervalles, le sautellement de quelque poisson blanc hors de l'onde moirée.

Cinq minutes s'écoulent.

Le sommeil des dormeurs n'est pas interrompu.

Meneh-Ouiakon fait un beau rêve. Elle soupire, ses bras s'entr'ouvrent comme pour serrer une image chérie. Sur ses lèvres glissent des paroles d'amour.

Mais un cri d'effroi lui échappe maintenant. Elle se dresse, jette autour d'elle des regards effarés.

Comme dans un étau, une main rude l'a saisie par le poignet ; un homme est devant elle.

C'est Judas, le lieutenant du Mangeux-d'Hommes !

—Asseyons-nous et causons, la belle, dit-il d'un ton sec et pénétrant comme la lame d'un poignard.

Meneh-Ouiakon recouvre sur le champ son sang-froid.

—Mon frère e-t lâche comme le carcajou, dit-elle.

—Possible. Mais asseyons-nous, car je suis fatigué et

tu m'as fait faire une course qui aurait dégoûté moins amoureux que moi.

En disant ces mots, il la forçait à s'asseoir à côté de lui.

—Tu sais, continua-t-il sans lui lâcher le bras, que ce n'est point par affection pour Jésus que je t'ai enlevée de Fond-du-Lac, après ta première fuite, pour te ramener à la Pointe. J'avais mes vues ; oui, par la vertueuse Shilagah, femme du bienheureux saint Patrice !

—Je connais ta perfidie.

—Très-bien, alors ; nous nous entendrons.

—La Tribu des Nadoessis saura me venger.

—En attendant, tu es en mon pouvoir, et je vais profiter de mes droits ; car je t'aime et j'ai décidé que tu serais à moi. Allons sois raisonnable et livre-toi de bon-gré.

—Fils de chienne ! s'écria Meneh-Ouiakon en le souffletant avec celle de ses mains qui était libre.

—Oh ! les injures ne me touchent guère, ricana Judas.

—Tu es si vil !

—Tes coups sont des caresses pour moi, ma charmante, et tes paroles, même les plus mauvaises, douces comme le miel. Va, cesse de te débattre. Rends-toi plutôt à mes désirs, et je ferai ton bonheur ! Vois ! la sainte Vierge me tient en sa garde. Sans elle, tout à l'heure, j'aurais été écrasé, anéanti sous cette montagne de pierres qui s'est écroulée entre mon canot et le tien. Viens donc avec moi, délicieuse fille du désert. Je te donnerai autant de ouampums et de jupes de toutes les couleurs que tu en pourras souhaiter. Jamais la chair d'animal ou de poisson ne manquera dans notre wigwam, et je te jure par la vertueuse Shilagah, femme du bienheureux saint Patrice, que toutes les squaws autour des Grands-Lacs envieront ton sort.

Judas avait mis dans l'accentuation de ces paroles une douceur mêlée de passion qui ne lui était pas habituelle. Il fallait qu'il fût bien sérieusement ému pour sortir ainsi de son flegme ordinaire.

Il continua d'un ton agité :

—Si tu comprenais ce que j'ai souffert alors que j'entendais Jésus te parler d'amour ! Je l'aurais tué cet homme !.....oui, je l'aurais tué ! mais j'espérais qu'un jour tu me remarquerais, que tes yeux s'abaisseraient sur moi, qui vivais seul, sans maîtresse, absorbé dans l'amour que tu m'avais inspiré.....

—Et c'est parce que tu m'aimes que tu me traites ainsi ? dit ironiquement Meneh-Ouiakon.

—Oui, c'est parce que je t'aime que j'ai couru après toi, dès que je me suis aperçu de ta fuite.

—L'amour de mon frère est comme l'amour de l'épervier pour la perdrix ; il dévore celle qui en est l'objet.

—Veux-tu te donner à moi ? dit-il en cherchant l'embrasser.

—On ne donne, répliqua Meneh-Ouiakon en le repoussant, que ce que l'on possède. Je ne suis pas libre.

—Et si je lâche, reprit-il d'une voix palpitante, m'accorderas-tu un baiser ?

—L'esclave ne peut rien promettre.

—Tiens, fit-il en desserrant son étreinte, sois libre : mais je t'en prie, je t'en conjure.....

—Et je suis libre ! interrompt Meneh-Ouiakon, se précipitant d'un bond au bas des marches qui conduisaient son canot, qu'elle poussa au large et où elle monta, tandis que Judas s'écriait :

—Imbécile ! ma sottise me la fait perdre une seconde fois. Mais elle n'ira pas loin ; non, par la vertueuse Shilagah, femme du bienheureux saint Patrice !

Et il courut à son embarcation que, pour surprendre plus sûrement sa victime, il avait laissée à une demi-portée de fusil de la Chapelle.

CHAPITRE XV.

LES GRANDS SABLES.

Le jour allait bientôt poindre ; une traînée lumineuse à l'est l'indiquait.

Meneh-Ouiakon fit appel à toute sa vigueur pour profiter des dernières ombres de la nuit, et chercher dans quelque grotte de la côte un coin où son farouche amant perdrait sa trace.

Mais, avec le retour de l'aurore, le temps avait changé ; d'épais nuages d'un gris de plomb ne tardèrent pas à voiler le firmament ; le vent du nord-ouest se leva, sifflant avec violence et neutralisant les efforts que faisait la jeune fille pour refouler les vagues blanchissantes qui déjà montaient, hurlaient autour de son embarcation.

Afin de résister à tant de puissantes colères combinées pour sa perte, il fallait un courage héroïque, une force surhumaine ; Meneh-Ouiakon possédait le premier, l'instinct de la conservation lui prêta la seconde.

Accroupie dans son canot, elle pagaya pendant deux heures sans regarder une seule fois derrière elle, pour ne pas perdre une seconde dans cette lutte avec les éléments déchaînés.

Mais elle savait bien que son ennemi la poursuivait ; et, par intuition, elle devinait qu'il marchait plus vite qu'elle.

Un cri de joie qui, subitement, comme un éclat de la foudre, domina les rugissements de la tempête, confirma ses funestes appréhensions.

Meneh-Ouiakon alors tourne à demi la tête.

Le canot de Judas n'est plus éloigné du sien que d'une vingtaine de brasses.

Que faire ?

L'Indienne promène autour d'elle un regard rapide.

De plus en plus furieux, le lac enfle ses flots. Dans cinq minutes il sera impossible à une fragile embarcation d'écorce de le tenir.

Mais sur la droite, à peu de distance, se montre le rivage, dominé par une haute montagne jaune comme le safran.

Cette montagne, Meneh-Ouiakon la connaît ; les Nadoessis la nomment *Nega-Wadju*, c'est-à-dire la Montagne de Sable, ou les Grands-Sables, suivant l'appellation qui lui a été donnée par les Canadiens-Français.

Le parti de l'Indienne est aussitôt pris.

Elle tourne son canot vers cette falaise.

L'abordage offre des difficultés, du danger, car les